

L'observation-participation et la pratique de terrain

Une deuxième démarche fondamentale de l'anthropologie est l'observation-participation qui se traduit par la présence physique et de longue durée du chercheur sur son « terrain ». Cette relation particulière avec l'« objet » d'étude signifie une observation en profondeur de la réalité concernée et une attention particulière à la qualité des rapports sociaux qui constituent un groupe. Elle place d'emblée le chercheur au-delà de toute vision simplificatrice, formelle et institutionnelle de la réalité. La tentation réductionniste et les risques de déformation s'en trouvent ainsi diminués, alors que l'accès aux significations profondes et aux logiques sous-jacentes en est facilité. Le travail sur le terrain associe étroitement l'expérience existentielle et l'expérience intellectuelle. Il constitue pour l'anthropologue un cadre dynamique dans lequel il peut procéder en « situation » à une explicitation constante de ses erreurs, déformations et préjugés et à une résolution des problèmes en relation étroite avec les pratiques sociales, lieux de production du sens.

Cependant, la règle de l'observation-participation a souvent entretenu l'illusion qu'il suffisait de vivre dans une communauté et d'être en contact direct avec ses membres pour être à même d'en fournir une description satisfaisante. Pour renforcer l'objectivité, on a souvent pensé qu'il fallait accentuer le caractère de microcosme du groupe à l'étude. Une telle démarche, toutefois, ignore qu'il n'existe aucune culture, aucun groupe social fermé sur lui-même et complètement isolé de l'extérieur. Toute unité

sociale fait partie d'un système plus large qui la dépasse et l'intègre d'une façon ou d'une autre en son sein, que cette unité corresponde à une minorité ethnique appartenant à la société globale, à un quartier citadin inclus dans un espace urbain plus large ou à une société « primitive » dépendant d'un État-nation moderne. Insister sur le caractère « fermé » du groupe, c'est oublier que le chercheur lui-même est un intrus et que ses diverses déterminations, telles son origine, ses valeurs ou ses références théoriques influent sur sa relation aux autres.

La règle de l'observation-participation doit ainsi tenir compte de deux facteurs :

1. L'ensemble des données extérieures et des déterminations sociopolitiques globales qui agissent sur un groupe donné, sous peine de tomber dans une appréhension résiduelle et folklorique de l'objet.
2. Le rapport entre l'anthropologue et la population dans laquelle il travaille, et son rôle dans l'information et la connaissance auxquelles celui-ci peut avoir accès. Les observations et analyses du chercheur découlent la plupart du temps de la dynamique du dialogue qui s'instaure avec ses informateurs.